

République Française
Département du Vaucluse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUGINES
37/2023**

Objet : Convention cadre « Assistance et Conseil en organisation, ressources humaines et statutaires » CDG84

SÉANCE VENDREDI 09 JUIN 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 09 juin à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Madame Frédérique ANGELETTI, maire,

Sur la convocation qui leur a été adressée par elle le 02 juin 2023 par courrier électronique

Étaient présents :

Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Corinne LE BRUN FREDDI, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT

Absents excusés :

Jacques LAURELUT pouvoir à Gérard BLANC

Nadia PELLEGRIN pouvoir à Hélène CHAULLIER

Charles-Denis LEVY-SOUSSAN pouvoir à Amandine HEBREARD

Absents : /

Bruno MAURIZOT a été désigné comme secrétaire de séance

Le Centre de Gestion de Vaucluse, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a développé au services des collectivités du département des prestations facultatives « d'Assistance et Conseil en organisation, ressources humaines et statutaires ». Ces prestations sont actuellement les suivantes :

- Conseil en organisation
 - Etablissement de l'état des lieux
 - Réalisation d'un diagnostic et repérage des dysfonctionnements
 - Proposition d'une organisation cohérente et efficace
 - Mutualisation des services, fusion
- Accompagnement d'une démarche GPEC
 - Etudes statistiques RH
 - Elaboration des fiches de postes, organigramme
- Ateliers compétence / bilans professionnels
- Aide à la réalisation de documents RH
 - Plan de formation
 - Règlement intérieur
 - Règlement des congés, ARTT
 - Compte épargne temps

○ Accompagnement régime indemnitaire

- Etudes juridiques statutaires
- Aide au recrutement
- Etablissement de la paye / accompagnement ponctuel à l'élaboration de la paye
- Calcul allocation chômage
- Assistance statutaire pour les collectivités non affiliées : envoi de circulaires, notes, modèles d'actes, Actus Statuts, réponses écrites ou téléphoniques aux demandes de renseignements, participation aux ateliers animés par le CDG (carrières, retraite, journées d'actualités...)

Le Centre de Gestion de Vaucluse propose à la collectivité l'utilisation d'une convention cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, à ses services pour les prestations susmentionnées.

Cette convention reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs fixés annuellement par le Conseil d'Administration du CDG84.

Madame le Maire propose à l'assemblée de signer la convention cadre proposée par le CDG 84.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de :

- ⇒ Autoriser Madame le Maire à signer la convention cadre « Assistance et Conseil en organisation, Ressources Humaines et Statutaires » du CDG 84.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que susdit.

Le Maire,
Frédérique ANGELETTI